

## NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRIMITIF 2023

### Exécution budgétaire 2022 - Examen des comptes de gestion

Concernant l'exécution budgétaire 2022 et ses résultats :

- En section de fonctionnement :
  - Dépenses 2.325.095,28 €uros
  - Recettes 2.788.027,99 €uros
  - Résultat : + 819.461,33 €uros.

Les éléments du tableau ci-après illustrent plus précisément l'exécution du budget de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	2022	CHAPITRES	2022
011 (Charges à caractère général)	679.543,82 €	013 (Atténuations de charges)	25.802,28 €
012 (Charges de personnel et frais assimilés)	994.939,65 €	70 (Produits des services du domaine et ventes diverses)	200.401,08 €
014 (Atténuations de produits)	301.711,00 €	73 (Impôts et taxes)	2.013.597,64 €
65 (Autres charges de gestion courante)	225.875,79 €	74 (Dotations, subventions et participations)	353.375,24 €
66 (Charges financières)	17.347,25 €	75 (Autres produits de gestion courante)	89.533,21 €
67 (Charges exceptionnelles)	1.163,00 €	77 Produits exceptionnels	87.718,54 €
		002 (Résultat de fonctionnement reporté)	419.461,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.325.095,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.788.027,99 €</b>

- En section d'investissement :
  - Dépenses 880.173,80 €uros
  - Recettes 1.803.045,96 €uros
  - Résultat 1.702.664,89 €uros

En conséquence, le résultat global de clôture est de **2.522.126,22 €uros**.

L'excédent de fonctionnement 2022 de 819.461,33 € sera donc affecté au BP 2023 de la manière suivante :

- en investissement pour couvrir nos besoins de financement à hauteur de 400.000 €,
- la somme restante, à savoir 419.461,33 €, figurera en recette de fonctionnement au budget 2023.

L'excédent d'Investissement, à savoir 1.702.664,89 €, sera repris au BP 2023.

L'excédent au budget de fonctionnement s'explique par une maîtrise des dépenses afin de palier à l'augmentation prévues du coût des fluides, à l'accroissement de l'inflation. Mais aussi à des recettes exceptionnelles (taxes d'aménagement pour les constructions DAVRIL et NEXITY, antenne ORANGE de l'Eglise ...).

### **Point sur les recettes**

Sur le plan fiscal, nous allons reconduire les taux d'imposition de 2022.

Le montant du produit fiscal s'est ainsi élevé en 2022 à 2.013.597,64 €.

Parmi les autres recettes, figurent les dotations de l'Etat, notamment la DGF (207.755 €) ou la dotation rurale (14.605 €).

Le montant total des recettes d'investissement 2022 s'est élevé à 1.803.045,96 € (avec un versement de subventions de 336.914,31 € et un nouvel emprunt de 750.000,00€ et le prêt taux zéro sur 5 ans de la CAF de 59.378,82 €).

### **Point sur les dépenses**

Le premier poste de dépenses en section de fonctionnement porte comme pour les autres collectivités sur la masse salariale. Le poste traitement et salaires s'est élevé en 2022 à 994.939,65 € (hausse du SMIC et du point d'indice des agents et élus communaux de 3.5%). Les charges à caractère général représentent 679.543,82 € : factures d'énergie décuplées (133.331,06 €), dépenses d'alimentation notamment pour la restauration scolaire (94.761,74 €), entretien et maintenance (76.952,29 €)

En dépenses réelles d'investissement, nous avons dépensé 401.527,20 € pour des travaux comprenant notamment la première phase des travaux de rénovation énergétiques et de la voirie du quartier résidentiel CFH ; l'acquisition d'équipement urbain ; la rénovation de l'école des Clottins (changement de 8 fenêtres/volets, pose d'alarme...) ainsi que l'acquisition du minibus. Nous avons également procédé au remboursement du prêt in fine de 250.000,00 € (prêt sur 3 ans en attendant le versement de la FCTVA).

### **La dette**

L'emprunt de la commune au 31/12/2022 est de 1.890.208,40 €.

Il était de 1.482.338,53 € au 31/12/2021 et de 1.556.822,62 € au 31/12/2020.

Pour rappel, nous avons souscrit en 2022 un nouvel emprunt, à hauteur de 750.000 Euros, au taux d'intérêt de 0,87% sur une durée de 20 ans. Il correspondait à notre besoin de financement pour les travaux envisagés à court et moyen terme.

## **Présentation du budget primitif 2023**

En section de fonctionnement, le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2.716.861,33 €. Ce sont les chapitres relatifs à la masse salariale (20 agents titulaires, 2 agents stagiaires et 8 agents non-titulaires) et aux charges à caractère général qui occupent les premiers postes. Dans ces chapitres, on retrouve en particulier les dépenses incontournables de fluides (16.000 € pour l'eau, 160.000 € l'énergie et l'électricité, 30.000 € pour le gaz), 120.000 € pour les cantines (alimentation), 62.000 € en contrats de prestations de services (thermographie, remplacement personnel, BRV...), 56.000 € pour la location mobilière (photocopieurs, sèche-mains, cafetière...)... Mais également le versement vers le budget du CCAS de 20.000 € et vers le budget de l'assainissement de 20.000 €.

**DEPENSES**

**RECETTES**

CHAPITRES	2023	CHAPITRES	2023
011 (Charges à caractère général)	909.911,33 €	013 (Atténuations de charges)	5.000,00 €
012 (Charges de personnel et frais assimilés)	1.142.750,00 €	70 (Produits des services du domaine et ventes diverses)	165.000,00 €
014 (Atténuations de produits)	307.000,00 €	73 (Impôts et taxes)	420.000,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	256.200,00 €	731 (Fiscalité locale)	1.309.300,00 €
66 (Charges financières)	20.000,00 €	74 (Dotations, subventions et participations)	331.500,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	1.000,00 €	75 (Autres produits de gestion courante)	66.100,00 €
023 Virement à la section d'investissement	80.000,00 €	002	419.461,33€
<b>TOTAL</b>	<b>2.716.861,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.716.861,33€</b>

En section d'investissement, le montant total des dépenses prévisionnelles est de 1.857.583,02 €uros.

Il porte notamment sur :

- la fin des travaux de réfection de voirie et de l'éclairage public du quartier CFH. Pour ce dossier, nous avons obtenu des subventions :
  - au titre du fonds de soutien à l'investissement 2020 (DSIL) : 67.334,00 €
  - auprès de la Région Ile-de-France : 40.806 €
  - auprès du Conseil départemental dans le cadre de la rénovation énergétique : 3.881,91 €
  - auprès du Conseil départemental dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public et du terrassement : 84.167,50 € ;
- des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public (changement des horloges afin de permettre l'extinction de 23h00 à 5h00 ; éclairage de la sente du chalet ; changement des blocs optiques dans les quartiers résidentiels de la Vénerie et Les Clottins) ;
- des travaux de sécurisation urbain (acquisition et pose de barrières...) ;
- des travaux de rénovation de l'école (changement des 8 fenêtres/volets sur le site Clottins ; remise en peinture de la salle de motricité, de classes et d'un préau). Nous avons obtenu une subvention au titre du Fonds scolaire auprès du Conseil département pour un montant de 22.310,00 € ;
- dans le cadre du Contrat rural (COR) :
  - La rénovation de la seconde partie des berges de l'étang (réalisation 2023)
  - La remise en état de la piste cyclable (réalisation 2023)
  - La rénovation de l'Eglise Saint-Martin (réalisation 2024 à 2026)

Pour ce COR, nous avons obtenu du Conseil départemental une subvention d'investissement d'un montant de 150.000,00 € ;
- le lancement d'audits énergétiques et d'une étude de faisabilité photovoltaïque auprès du SIGEIF pour la rénovation énergétique de la salle des Sports et de la salle des Fêtes. Afin d'identifier les travaux réalisables pour optimiser les consommations de ces bâtiments ;
- L'installation d'une cabine de téléconsultation ;

- L'acquisition d'équipement et mobilier pour les services périscolaires (four cantine 7.500,00€, chariots...) et de matériels divers pour les services techniques ;
- Des crédits sont aussi prévus pour lutter contre les dépôts sauvages (20.000 €).

La commune souhaite par ailleurs s'engager dans un projet de réflexion sur la cantine du site Clottins (agrandissement ou réhabilitation de l'existant). Nous attendons l'analyse d'un architecte. Pour ce faire, notre budget nous permet de créditer 340.000,00 Euros.

Dans un tel contexte de raréfaction de nos moyens, il est nécessaire de réunir plusieurs conditions cumulatives pour mener au bout toutes nos opérations d'investissement. Il nous faut maîtriser d'une part, malgré un contexte difficile, nos dépenses de fonctionnement et d'autre part aller chercher toutes les subventions possibles auprès du département et de la région, tout en maintenant notre taux d'imposition au taux actuel. Nous devons également prévoir, l'impact de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) ainsi que la participation des communes à la CNAV.

Baillet en France, le 29 mars 2023,

Christiane AKNOUCHE



Maire